

NOTICE EXPLICATIVE TARIFAIRE

@ les actes sont tarifés en globalisant quatre sous-modules de facturation :

1. module **honoraires** : correspondent à l'acte *sensu stricto* (*temps de main d'oeuvre vétérinaire*)
2. module **implants chirurgicaux** : l'ensemble des implants orthopédiques, neurochirurgicaux ou en chirurgie des tissus mous sont facturés aux clients à **prix coûtant** (notre prix d'achat)
3. module **hospitalisation** : chaque journée d'hospitalisation est facturée en fonction de sa lourdeur et des frais matériels et de personnel engagés par la gestion du patient dans nos locaux
4. module **fournitures post-opératoires** : l'ensemble des traitements post-opératoires (si nous les fournissons, ce qui n'est pas obligatoire - la délivrance par le vétérinaire traitant peut correspondre à une demande du confrère référent que nous prendrons en compte), fournitures délivrées à la sortie de nos locaux et nécessitées strictement par l'intervention (collerette)

@ les devis pré-opératoires rédigés essayent de prendre en compte l'ensemble de ces éléments au plus juste mais des variations peuvent survenir en fonction de l'acte effectivement réalisé

@ nous proposons à nos clients un paiement des actes onéreux étalé jusqu'à 4 mensualités. Cette possibilité nous est offerte par notre prestataire bancaire (BNP) grâce à un système de crédit gratuit (sans intérêt). Seuls des frais de dossier à hauteur de 3,5% du montant financé de façon étalé seront rajoutés en une fois au montant dû. Les interventions lourdes en terme d'implants et de frais engagés par notre structure ne nous permettent pas de proposer un paiement étalé sur plus de 4 mensualités, sauf exception.